

À L'ÉCOLE AUSSI, À CHACUN SA DYSPHASIE...

Céline Ryckebusch
IUFM Nord – Pas-de-Calais

La loi du 11 février 2005, dans son versant scolarisation des élèves handicapés, renforce l'idée d'une nécessaire adaptation des pratiques pédagogiques et didactiques des enseignants. Adapter le plus justement possible une pratique pédagogique aux besoins éducatifs particuliers d'un élève handicapé ne va pas de soi. Qu'en est-il en ce qui concerne les troubles spécifiques du développement du langage oral que sont les dysphasies ? Comment l'enseignant peut-il adapter sa pratique pédagogique aux besoins particuliers de l'élève dysphasique ? Dans cet article nous verrons qu'il est nécessaire de respecter une démarche rigoureuse et structurée.

Dans un premier temps, nous tenterons de faire la part des choses entre trois notions que l'on utilise trop souvent avec confusion à propos des troubles du langage : la difficulté d'apprentissage, le trouble et le handicap. Nous définirons ensuite les différents profils d'élèves que l'on regroupe généralement sous l'étiquette : « dysphasiques ». Puis nous aborderons la notion même d'adaptation. D'un point de vue général, qu'appelle-t-on adaptation ? Quels sont les différents niveaux d'adaptation nécessaires à la scolarisation d'un élève présentant un trouble et/ou un handicap ? Qu'en est-il pour l'élève dysphasique ? L'ensemble de ces questionnements nous amènera à la nécessité d'un travail en partenariat entre l'enseignant et l'ensemble de ses partenaires potentiels que ce soit à l'interne de l'éducation nationale ou à l'extérieur de l'institution.

LA DYSPHASIE : UNE DIFFICULTÉ, UN TROUBLE OU UN HANDICAP ?

La difficulté

L'enseignant doit être conscient que la difficulté est une étape « normale » dans tout apprentissage. En effet, si l'on se réfère à la notion de Zone Proximale de Développement (ZPD) décrite par Vygotsky, il apparaît que lorsque l'on veut faire progresser l'élève, on le confronte nécessairement à la difficulté. La ZPD est définie comme la zone se situant entre le niveau actuel de développement de l'élève (ce qu'il est capable de faire seul) et son niveau potentiel de développement (ce qu'il est capable de faire avec l'aide de l'adulte). L'objectif ultime de l'enseignant étant que l'élève s'approprie la connaissance ou la compétence et qu'il soit ensuite capable de refaire de façon autonome ce qu'il a fait préalablement avec l'étayage de l'adulte. En d'autres termes, il faut que l'élève intériorise la connaissance. Dans cette perspective, pour que l'élève progresse, il faut que l'enseignant évalue son niveau potentiel de développement. Concrètement, cela signifie que l'enseignant se situe un cran au dessus du niveau actuel de fonctionnement de l'élève. Par conséquent tout apprentissage implique bien de la difficulté.

Cependant, certains élèves présentent des difficultés persistantes et durables. L'enseignant devra alors chercher à cerner le ou les facteurs à l'origine de la difficulté. Pour cela il faut s'intéresser à deux principaux types de facteurs : l'individu et le social.

L'individu

Il s'agit d'évaluer le rapport entre l'état de développement de l'élève et les savoirs à acquérir. Pour la plupart des élèves, on utilisera les évaluations scolaires officielles. Pour ceux qui présentent des difficultés plus spécifiques on approfondira l'évaluation avec des outils adaptés aux différents domaines de difficultés (tests de compréhension, tests de lecture, épreuve de lexique...). Dans d'autres cas comme ceux des élèves présentant un trouble du développement, l'enseignant devra nécessairement travailler en partenariat avec des professionnels des domaines médicaux, paramédicaux, sociaux ou éducatifs. Ce partenariat lui permettra notamment d'obtenir des informations relatives au niveau de fonctionnement intellectuel de l'élève ainsi qu'à ses potentialités de développement. Dans le cadre de la dysphasie, il s'agit d'obtenir des informations auprès des autres enseignants de l'élève, de l'orthophoniste et des parents par exemple.

Il ne faut pas oublier ici, les caractéristiques psychologiques propres à chacune des étapes du développement. Par exemple, un enfant de 7 ans ne se comporte pas de la même façon face aux apprentissages qu'un adolescent de 14 ans. L'adolescence est une période de difficulté psychologique pour l'individu et cela peut se répercuter de manière transitoire sur les apprentissages.

Le social

Il s'agit d'envisager la difficulté de l'élève à travers sa relation aux autres. Un certain nombre de dimensions de la vie sociale de l'élève doivent être examinées : l'enfant dans sa famille, l'enfant dans sa culture d'origine, la relation aux autres élèves, la relation aux professeurs, la relation aux contextes d'apprentissage.

Les causes de la difficulté d'apprentissage doivent donc être recherchées : de l'intellectuel à l'affectif ; de l'individuel au social.

Pour les élèves dysphasiques, l'enseignant doit s'attacher à faire la part des choses entre ce qui relève du trouble du langage, du vécu social, familial et affectif de l'élève, du rapport aux apprentissages et, le cas échéant, des lacunes dans l'adaptation de ses pratiques pédagogiques.

Le trouble d'apprentissage

Le trouble relève d'un dysfonctionnement dans le processus d'acquisition des connaissances. Chaque trouble est spécifique de la fonction « atteinte » : mémoire, attention, raisonnement, motricité, langage... D'une façon générale, les spécialistes médicaux ou paramédicaux vont parler de trouble lorsque les performances de l'individu à des tests standardisés révèlent un retard d'environ deux ans par rapport aux performances attendues compte tenu de son âge.

Cependant on ne peut pas assimiler le trouble à un simple retard de développement. Le développement de l'enfant est « anormal » dans sa structure. Il fait des erreurs qui sont différentes de celles des autres enfants. On parle alors de « marqueurs de déviance ». Par exemple, un dysphasique peut parler en style télégraphique en utilisant quasiment toujours les verbes à l'infinitif. Ordinairement, dans son développement, l'enfant, très tôt, a plutôt tendance à vouloir conjuguer les verbes même si cela le conduit à faire un certain nombre d'erreurs dont certaines sont bien connues de tous comme par exemple « il a ouvert la fenêtre », « plus tard je fera », « j'ai tombé »...

Par ailleurs, et contrairement à la « simple » difficulté d'apprentissage (aussi durable soit-elle), le trouble ne disparaît jamais. On reste dysphasique (ou dyslexique) toute sa vie.

Tout enfant, quel que soit son niveau intellectuel, peut être affecté par un trouble d'apprentissage.

Il existe deux grandes catégories de troubles : les troubles non spécifiques et les troubles spécifiques. Nous nous centrerons ici sur les troubles structurels du développement du langage oral que sont les dysphasies. Les dysphasies sont des troubles spécifiques du développement du langage. On qualifie un trouble de spécifique lorsqu'il n'est pas la résultante d'un autre trouble (dans le cas inverse, on parle de trouble non spécifique). Concrètement, cela signifie que pour poser un diagnostic de dysphasie, le spécialiste aura écarté un certain nombre d'hypothèses pouvant expliquer la difficulté langagière de l'enfant. On doit avoir invalidé l'hypothèse d'une déficience intellectuelle, d'un trouble ou d'une difficulté sensorielle (vision, audition...), de problèmes neurologiques, d'un trouble de la personnalité (de type psychotique par exemple). On doit au maximum s'assurer que l'enfant évolue dans un environnement affectif, social et culturel « normalement »

stimulant et qu'il a bénéficié jusque là d'une scolarité régulière. Chacun comprendra que les deux derniers points peuvent être très difficiles à évaluer.

Le handicap

La loi du 11 février 2005 (article 2) précise que le handicap constitue : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Une fois le diagnostic de dysphasie posé par le spécialiste (neurologue, pédopsychiatre, orthophoniste), la situation de l'élève sera évaluée par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Cette équipe proposera alors pour l'élève un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Ce projet sera soumis à la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) de la MDPH afin qu'il soit validé ou non. La CDA gère le fond départemental de compensation. C'est elle qui déclenche l'attribution de moyens matériels et/ou humains pour la mise en œuvre du PPS. Le PPS est transmis à la famille et à l'enseignant référent du secteur. L'enseignant référent est un enseignant spécialisé du premier ou du second degré. Il fait le lien entre la MDPH, la famille de l'élève et l'équipe pédagogique qui intervient auprès de l'élève. L'équipe pédagogique devient alors l'Équipe de Suivi de Scolarisation de cet élève en situation de handicap. Elle a pour mission de participer et de veiller à la mise en œuvre du PPS au niveau de l'établissement. L'enseignant référent a charge de réunir cette équipe régulièrement en présence des parents et de l'élève. La situation de l'élève et la mise œuvre du PPS doivent être réévaluées au moins une fois par an.

En conclusion de cette première partie, on peut considérer que la dysphasie est un trouble spécifique du développement du langage oral. Ce trouble engendre, dans la quasi-totalité des cas, une situation de handicap qui doit être compensée au niveau scolaire par le biais de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation. Ainsi, si l'on reste dysphasique toute sa vie durant, la société en général et l'école en particulier se doivent de mettre en œuvre le maximum de compensations afin de faciliter la scolarité des ces élèves dysphasiques.

QU'APPELLE-T-ON « LES DYSPHASIES » ?

La dysphasie est un trouble « primitif » (c'est-à-dire non acquis) du développement du langage oral. C'est un trouble permanent, on constate une déviance profonde et permanente dans l'utilisation du langage oral. C'est un trouble sévère qui persiste après 6 ans. Généralement, le spécialiste ne posera pas de diagnostic avant l'âge de 6 ans. Ceci n'empêche pas le repérage précoce de signes de risques de dysphasie et la mise en place d'un début de prise en charge spécifique. L'évolution vers un dyslexie-dysorthographe est assez fréquente chez les dysphasiques.

Il ne s'agit pas ici de présenter de façon détaillée l'une des classifications des dysphasies proposées par les orthophonistes mais plutôt de tenter d'en recenser les principaux types avec leurs caractéristiques majeures¹.

Dans un premier temps, il faut distinguer deux principaux types de dysphasies : les dysphasies réceptives et les dysphasies expressives.

Les dysphasies réceptives

Ici, le trouble affecte la réception de langage oral. Dans la plupart des cas, ce trouble réceptif s'accompagne d'un trouble ou d'une difficulté en production de langage oral. Il existe plusieurs types de dysphasies réceptives dont les principales seront présentées ci-dessous.

La « surdité verbale »

Il s'agit très souvent de cas assez sévères de dysphasies. Ces élèves sont donc, la plupart du temps scolarisés dans des structures spécialisées.

L'élève présente des difficultés importantes dans l'identification des mots dans le flux de parole. Il y a un problème de reconnaissance du sens des mots. À l'inverse, on peut s'appuyer sur leurs relativement bonnes capacités à comprendre l'expression par gestes et/ou mimiques. Pour ces élèves, on s'appuiera sur le mode visuel pour faire progresser la segmentation des énoncés en mots. Sur cette même base, on peut également les faire entrer rapidement et progressivement dans l'écrit. On utilisera très fréquemment, en complément, les pictogrammes et la langue des signes.

Un des problèmes majeurs de ces élèves est le risque de repli sur soi. On comprend aisément qu'une personne qui ne comprend pas la langue que l'on parle autour de lui a tendance à se mettre à l'écart. Il s'agit ici d'un mécanisme psychologique de défense bien connu et bien naturel. L'être humain a une tendance naturelle à éviter ce qui le fait souffrir. Pour l'enseignant, il faut veiller à ce que la communication soit maintenue avec cet élève. Pour ce faire il faudra, dans un premier temps, privilégier la communication non verbale.

Le trouble de discrimination phonologique

Dans ce type de dysphasie, l'élève a des difficultés importantes pour différencier les phonèmes proches en réception. Il va confondre les mots proches au niveau phonologique (« balle », « dalle »). À l'inverse des précédents, il s'agit la plupart du temps d'élèves bavards mais peu compréhensibles. Leur discours présente de nombreuses incohérences et de fréquentes redondances. Du fait de leurs difficultés au niveau phonologique le passage à l'écrit est également difficile pour eux. Pour les aider on utilise fréquemment des gestes qui codent les phonèmes.

1. Nous ne discuterons pas ici les différentes classifications des dysphasies qui ont été proposées. Par ailleurs, nous ne mentionnerons pas par exemple la dysphasie sémantico-pragmatique que l'on ne retrouve pas dans toutes les classifications. Cela ne signifie pas pour autant un défaut de reconnaissance de la légitimité des diagnostics de dysphasie sémantico-pragmatique.

Les dysphasies expressives

Ces formes de dysphasies concernent plus spécifiquement un trouble en production de langage oral.

La dysphasie de type « phonologique »

L'élève présente des difficultés dans le choix des phonèmes. Ce qui diffère par rapport à la simple difficulté en production de phonèmes c'est qu'ici l'élève va avoir tendance à complexifier ses productions en ajoutant des phonèmes dans les mots. Pour un même enfant, les difficultés phonologiques sont imprévisibles et variables d'une situation à l'autre et d'un moment à l'autre. Ces enfants peuvent être capables d'énoncer des sons sans pour autant pouvoir produire le mot. En grandissant, il va développer des stratégies et va tenter de se corriger quand il parle. Il s'y reprendra alors à plusieurs fois pour produire un mot ou un énoncé. Il est donc recommandé de faire preuve de patience et de laisser à cet élève le temps de s'exprimer. À l'adolescence, il faudra être tout particulièrement vigilant à propos de la réaction des autres élèves et tout particulièrement des potentielles moqueries. Ces élèves ont une bonne compréhension du langage de l'autre.

La dysphasie phonologique-syntaxique

C'est la forme la plus fréquente de dysphasie parmi la population d'élèves français. L'atteinte peut être d'une ampleur et d'une nature variables d'un enfant à l'autre.

Le premier constat est un manque de spontanéité langagière. Il faut sans cesse inciter l'élève à s'exprimer même s'il a tendance à répondre assez systématiquement « je ne sais pas ». L'élève produit des phrases relativement courtes mais en général très informatives. Les mots sont fréquemment déformés, le lexique est assez pauvre.

Ces élèves présentent un trouble très important au niveau de la morpho-syntaxe. On parle même pour certains d'agrammatisme ou de dysyntaxie. Ils parlent en « style télégraphique » avec des verbes utilisés majoritairement à l'infinitif.

Ils présentent également un trouble de la programmation phonologique, une mauvaise utilisation des phonèmes. En principe la compréhension est maintenue. Il faut toutefois émettre certaines réserves. En effet, dans la quasi totalité des cas, on constate d'importantes difficultés de compréhension du langage abstrait ou non littéral, c'est-à-dire quand il existe un décalage entre ce qui est dit et ce que cela veut dire (expressions idiomatiques, ironie, allusions...).

La plupart du temps, pour l'apprentissage de la lecture chez ces élèves, on utilise des méthodes globales ou semi-globales.

Un certain nombre de dysphasiques présentent une forme « mixte ». Pour ceux-là, les deux versants, expressif et réceptif, sont affectés par le trouble.

Comme dans la plupart des troubles, il existe d'une part des descriptions générales et d'autre part la réalité des cas. Dans la réalité, malgré certaines constantes repérées d'un individu dysphasique à l'autre, cette population présente une importante hétérogénéité quant aux profils de fonctionnement. Et ceci, tout particulièrement dans le cadre des apprentissages.

Il reste à préciser un certain nombre de troubles associés à la dysphasie. Des troubles qui ne font pas partie du « tableau clinique » de la dysphasie mais que l'on observe très fréquemment dans la population des dysphasiques. Les plus fréquents de ces troubles associés sont : des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité, des troubles mnésiques (tout particulièrement en mémoire auditive), des difficultés à élaborer un raisonnement, la dyslexie-dysorthographe, la dyscalculie. Tous les dysphasiques ne présentent pas tous ces troubles associés.

Il apparaît alors très délicat de généraliser des propositions de remédiations pédagogiques. Il est cependant possible de proposer des grandes lignes directrices, des pistes à exploiter en se gardant bien de considérer qu'elles seront adaptées à tout élève dysphasique.

L'enseignant, dans sa démarche, devra confronter les caractéristiques observées ou apprises à propos de l'élève dysphasique réel qu'il a dans sa classe et ces différentes pistes d'adaptation. De cette confrontation pourront émerger des orientations et des choix d'adaptations pédagogiques et didactiques.

De la scolarisation aux adaptations

Comme nous l'avons vu plus haut, la scolarisation, à travers la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation, constitue un des versants du plan de compensation proposé par la MDPH pour l'élève dysphasique.

L'enseignant qui a dans sa classe un élève dysphasique en situation de handicap fait partie de l'Équipe de Suivi de Scolarisation de cet élève.

Il faut envisager l'adaptation dans tous ses aspects. Avant d'aborder les différentes dimensions de l'adaptation il nous faut insister sur la nécessité du travail en partenariat. Le travail en partenariat permettra à l'enseignant d'obtenir des informations relatives aux caractéristiques du jeune dysphasique. Parmi les principaux partenaires on trouve, la famille de l'élève, l'orthophoniste, l'enseignant d'UPI (Unité Pédagogique d'Intégration) le cas échéant, les personnes ressources potentielles à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement (médical, paramédical) ainsi que l'ensemble du partenariat associatif local.

Par ailleurs, il existe différentes modalités de scolarisation d'un adolescent dysphasique. Selon les cas, et selon les besoins éducatifs particuliers de l'élève, la scolarisation peut se faire soit dans une UPI en collège ou en lycée d'enseignement général ou professionnel (DPI pour ces derniers), soit dans une classe ordinaire. Pour l'enseignant il s'agit de deux situations bien différenciées. En effet, si l'élève est scolarisé dans une UPI (ou DPI), cela signifie qu'il bénéficie d'une structure d'apprentissage adaptée coordonnée par un enseignant spécialisé du premier ou du second degré. L'élève pourra alors intégrer une classe ordinaire pour certains enseignements. Dans ce cas, l'enseignant travaillera en partenariat avec l'enseignant coordonnateur d'UPI (ou DPI) auprès duquel il pourra obtenir des informations précieuses à propos de l'élève. L'intégration et son suivi seront alors construits en partenariat.

Dans les cas où l'élève peut être scolarisé en permanence en classe ordinaire avec des adaptations, l'enseignant devra travailler en partenariat avec l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il s'agira d'élaborer un projet pour l'élève. Il est préférable que tous les enseignants impliqués travaillent en partenariat dans la réalisation, la

mise en œuvre et le suivi de ce projet. Ce travail concerté permettra une plus grande cohésion du parcours d'apprentissage de l'élève.

Dans le cadre de la scolarisation d'un élève handicapé, il faut envisager l'adaptation pédagogique dans toutes ses dimensions. Nous allons voir maintenant quelles sont ces composantes de l'adaptation en précisant à chaque niveau ce qui les caractérise dans le cas de l'élève dysphasique.

Le vécu de la scolarité

L'adolescent dysphasique, comme tout adolescent en difficulté d'apprentissage, peut avoir des problèmes quant à son vécu de la situation. Il s'agit ici de prendre en compte le vécu psychoaffectif du trouble. Éviter le sentiment d'échec et la dévalorisation. La problématique de l'adolescence est très complexe en soi et quand le trouble vient s'y ajouter, la situation peut devenir très vite insupportable pour certains adolescents. Il faut donc se soucier de la façon dont l'élève vit sa situation scolaire. Dans le cadre d'un trouble du langage oral, il faut notamment observer le fonctionnement social de l'élève. Communique-t-il avec ses camarades ? Ne se retrouve-t-il pas trop souvent isolé ? Il faut être vigilant à propos du risque de repli sur soi. En accord avec l'élève, il est préférable d'informer les autres élèves de la classe à propos de son trouble. Une présentation explicite de la situation évitera l'incompréhension (vis-à-vis des difficultés de l'élève et des aides mises en place par exemple) et diminuera le risque de discrimination et de mise à l'écart.

De la même façon, il faut prêter attention aux problèmes de motivation qui peuvent apparaître en cas de difficultés d'apprentissage trop importantes. Pour ce faire, l'enseignant doit veiller à adapter ses objectifs pédagogiques aux potentialités de l'élève.

L'installation dans la classe

Les dysphasiques adoptent très rapidement des stratégies de compensation de leurs difficultés à l'oral. Ainsi, ils s'appuient sur la lecture labiale et sur les gestes pour comprendre. Il est donc recommandé d'installer l'élève à proximité et en face de l'enseignant. De la même façon, l'enseignant doit veiller à se mettre en face de l'élève et à le regarder lorsqu'il parle. Cette configuration permet également de maintenir, quand c'est nécessaire, l'attention de l'élève. Il ne faut jamais oublier que les élèves en difficulté font plus d'efforts que les autres élèves pour apprendre. Ces efforts sont coûteux sur le plan intellectuel et les rendent très fatigables. Il n'est pas rare, dans ce contexte, qu'ils aient un peu plus de difficultés d'attention que la plupart des autres élèves.

Les enseignements

D'un point de vue général, il faut se détacher de certains préjugés qui amènent à penser que certaines disciplines ne sont pas accessibles à l'élève dysphasique. Il faudra d'abord prendre le temps d'évaluer les compétences et les difficultés de l'élève afin de déterminer le parcours le plus adapté à son fonctionnement.

L'élève dysphasique n'apprend pas comme les autres élèves. Il ne faut pas perdre de vue que le trouble sous-tend un dysfonctionnement dans le langage oral.

Et ce dysfonctionnement existe depuis le début du développement du langage. Cette perspective permet d'écarter l'idée selon laquelle l'adaptation pédagogique pourrait se résumer à la seule simplification des démarches et des objectifs. Il faut partir des potentialités de l'élève pour essayer de contourner les difficultés liées à son fonctionnement déficitaire. Pour la plupart des élèves dysphasiques scolarisés dans les établissements du second degré, il est possible de s'appuyer sur l'écrit pour contourner les difficultés à l'oral. De la même façon, il faudra étayer et exploiter la mémoire visuelle pour compenser le déficit en mémoire auditive. Pour cela, l'enseignant devra s'appuyer sur des supports visuels clairs et explicites tels que les schémas, les dessins...

L'enseignant doit s'assurer en permanence que l'élève comprend. Les consignes doivent être données de préférence à l'écrit, en utilisant des mots adaptés au lexique de l'élève, en évitant par exemple les doubles négations ou encore les doubles questions. Il faut également aider l'élève à développer des stratégies de lecture-compréhension des consignes : souligner les mots importants. L'amener à formuler un objectif après la lecture de la consigne. Privilégier une segmentation de la tâche en sous-objectifs plutôt que des objectifs trop généraux. En fonction des potentialités de l'élève, l'enseignant devra déterminer s'il faut définitivement compenser cette difficulté ou bien si l'élève peut progresser dans l'autonomie de la lecture de la consigne et de la détermination de l'objectif à atteindre.

Pour faciliter la compréhension générale de l'élève, il faut sans cesse se souvenir que le langage abstrait et non littéral pose d'énormes difficultés aux dysphasiques. Le dysphasique ne fait pas les inférences nécessaires à la compréhension du langage non littéral ou figuré. Ceci est lié à leurs difficultés sur le plan pragmatique, c'est-à-dire sur le plan de la production ou de la compréhension du langage en contexte. L'enseignant devra faire attention à ne pas utiliser trop souvent des formes indirectes de langage qui nécessitent de faire des inférences pour les comprendre.

L'élève dysphasique a besoin d'un étayage pour mémoriser. Nous avons déjà évoqué ci-dessus la nécessité de s'appuyer sur la mémoire visuelle. Il faut également donner à l'élève des stratégies pour apprendre. Lui apprendre comment surligner ce qui est important, comment utiliser des codes couleurs, comment constituer des fiches... pour chacune des actions pédagogiques pour aider l'élève à mémoriser il faut également lui constituer un aide-mémoire pour qu'il retrouve la stratégie. Quand on utilise un code couleur pour structurer les informations, il faut lui laisser un outil référent qui récapitule le code couleur. Une sorte de notice de fonctionnement. Par ailleurs, il n'est pas rare que ces élèves aient d'importantes difficultés de mémorisation du fait de leur fatigabilité intellectuelle. Il faut alors alléger leur fonctionnement cognitif et les autoriser à avoir sous les yeux un certain nombre d'informations nécessaires à la réalisation de la tâche. Les autoriser par exemple à avoir à disposition certaines règles grammaticales ou fiches de conjugaison que les autres élèves devront maîtriser. Il faut alléger la charge en mémoire pour permettre à l'élève de progresser dans les apprentissages. L'enseignant doit également tenir compte du fait que l'élève dysphasique pourra souffrir fréquemment du « manque du mot ». Le mot que l'on connaît mais qui ne vient pas quand on doit l'utiliser. Il s'agit chez le dysphasique d'un dysfonctionnement au niveau du rappel de l'information lexicale. Il faut alors

compenser ce dysfonctionnement. On peut par exemple imaginer un système de répertoire des mots les plus utilisés selon les points de programme travaillés. Inciter l'élève à aller chercher le bon mot plutôt que d'utiliser une phrase à la place du mot ou bien des mots du type « truc », « machin »...

Pour alléger le fonctionnement cognitif de l'élève il faudra privilégier les informations données sur une feuille individuelle plutôt que l'utilisation exclusive du tableau. Si l'élève a les informations devant lui sur sa table cela évite les allers-retours du regard vers le tableau et diminue notamment les risques de problèmes d'attention. En ce qui concerne les supports écrits, il faut qu'ils soient clairs, structurés et aérés.

Les notes prises en cours sont souvent difficilement lisibles. Pour contourner cette difficulté et faire en sorte que l'élève ait des documents lisibles pour apprendre, il existe plusieurs solutions. Dans certains cas, l'élève est capable d'utiliser un ordinateur portable, l'enseignant s'assurera alors que l'élève est capable de prendre en note toutes les informations. Dans d'autres cas, on peut photocopier les cours d'un autre élève. Et puis la troisième solution est que l'enseignant prépare lui-même des documents écrits pour l'élève.

L'enseignement doit également accepter l'idée que l'élève dysphasique travaille plus lentement que les autres. Il faut lui laisser du temps. De la même façon, il faut lui laisser du temps pour s'exprimer oralement. Certains élèves dysphasiques vont tenter de s'autocorriger quand ils parlent. Il faut, dans la mesure du possible (certains sont très bavards !), les laisser aller jusqu'au bout de ce qu'ils veulent dire.

L'évaluation

Compte tenu des difficultés à l'oral il faut privilégier l'écrit.

En situation d'examen, l'élève dysphasique bénéficiera d'un tiers temps. En situation de contrôle continu, il faut également tenir compte de cette donnée et lui laisser plus de temps.

En parallèle des évaluations et des notations « officielles », identiques à celles des autres élèves, on peut également mettre en place un barème spécifique à l'élève. Les critères d'évaluation seront déterminés avec l'élève sur la base de ses difficultés particulières et pour lesquelles il peut progresser. À chaque évaluation, l'enseignement mettra une appréciation relative à l'évolution de l'élève en regard de ces difficultés particulières.

Pour conclure, on peut rappeler que lorsqu'un enseignant a dans sa classe un élève dysphasique, il doit d'abord se tourner vers les autres pour mieux s'adapter à l'élève. Les autres ce sont d'abord les parents de l'élève et puis l'ensemble des spécialistes ou des « familiers » de la dysphasie qu'ils soient orthophonistes, enseignants, médecins ou encore représentants d'associations. Cette première démarche permettra à l'enseignant de mieux appréhender l'élève qui est en face de lui avec sa dysphasie. Ne jamais perdre de vue que l'objectif général est que cet élève se développe et devienne un adulte le plus autonome possible dans la société dans laquelle il devra prendre sa place.